


Article 2 : la présente Note de Service qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Le Recteur



Université Gamal Abdel
Nasser de Cote d'Ivoire
Le Recteur

Dr Alpha Kabinet KEITA



UNIVERSITE GAMAL ABDEL NASSER DE CONAKRY

BP 1147 Conakry, République de Guinée

Tél : (224) 625 66 35 90

N°.Réf 2022/ **530** /UGANC/Rect

Conakry, le **1-6 SEPT 2022**

NOTE DE SERVICE
PORTANT FIXATION DES FRAIS DE FORMATION AU MASTER A L'UNIVERSITE
GAMAL ABDEL NASSER DE CONAKRY

- VU le Décret n°175/PRG/SGG du 27 septembre 1989 portant statuts Des Universités de Conakry et de Kankan ;
- VU le Décret D/N 062/PRG/SGG du 3 Avril 2013 portant Gouvernance des Institutions Publiques d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chapitre II, Article 11 ;
- VU le Décret n° 2022/0094/PRG/SGG, portant Nomination du Recteur de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry ;
- VU les nécessités de service,

Article 1 : les frais de Formation au Master à l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry sont fixés comme suit :

A. MASTRS EN SCIENCES

Durée 2 ans

I. Candidats Nationaux

- Frais d'étude du dossier de candidature : 200 000 FG
- Frais d'Inscription en 1^{ère} année : 300 000 FG
- Frais de réinscription en 2^{ème} année : 300 000 FG
- Frais annuel de Formation Pédagogique : 12 000 000 FG

II. Candidats Etrangers

- Frais d'étude du dossier de candidature : 300 000 FG
- Frais d'Inscription en 1^{ère} année : 600 000 FG
- Frais de réinscription en 2^{ème} année : 600 000 FG
- Frais annuel de Formation Pédagogique : 15 000 000 FG

.../...